

TALSMANDENS GRUPPE
 SPRECHERGRUPPE
 SPOKESMAN'S GROUP
 GROUPE DU PORTE-PAROLE
 GRUPPO DEL PORTAVOCE
 BUREAU VAN DE WOORDVOERDER

INFORMATION
INFORMATORISCHE AUFZEICHNUNG
INFORMATION MEMO

NOTE D'INFORMATION
NOTA D'INFORMAZIONE
TER DOCUMENTIE

Brussels, 10 December 1979

ECSC FINANCIAL ACTIVITY IN 1978¹

In 1978, the Commission continued its financing operations, pursuant to Article 49, 54 and 56 of the ECSC Treaty, to assist investment in the coal and steel industries and in projects of a social nature.

During the year, the Commission made substantial borrowings, totalling 1,069 million EUA, so as to be able to provide the finance apptied for by firms in the coal and steel sectors.

The proportion of industrial loans granted under Article 54 of the Treaty to the coal and steel industries as a whole again exceeded 20% of estimated total investments. The total amount of loans granted under this heading was 667 million EUA - slightly down on the figure for 1977 (713 million EUA) - reflecting both the reduced level of investment and the selective nature of lending policy.

As regards conversion projects, Community financial assistance granted under Article 56 of the Treaty reached the record level of 113 million EUA, as against 16 million EUA in 1977. While the number of projects of this type has, due to the sluggish economic situation, remained too low compared with the social and regional problems posed by restructuring, the loans granted should nevertheless result in the creation of several thousand jobs.

In addition, 17 million EUA was granted for the construction of low-cost housing, as against 12 million EUA in 1977.

The total amount of assistance granted (797 million EUA) was broadly in line with the total for 1977 (742 million EUA).

The Commission also made use of the interest rebate instrument introduced in 1977 to promote restructuring programmes likely to make a particularly effective contribution to re-establishing the long-term competitiveness of the steel industry. The projects selected thus received financing at concessionary rates. In reaching its decisions, the Commission took account of the criteria which it had laid down, namely the closure of one or more stages of production, an appreciable reduction in the number of production units, the location of the investment in an area particularly affected by the crisis in the steel industry, parallel efforts to create new activities and the implementation of joint investments by several firms.

Loans at reduced interest rates were also granted for investment projects judged to be of priority importance because they are helping to create jobs that are urgently needed as a result of the steel industry's efforts to improve productivity.

TALSMANDENS GRUPPE
SPRECHERGRUPPE
SPOKESMAN'S GROUP
GROUPE DU PORTE-PAROLE
GRUPPO DEL PORTAVOCE
BUREAU VAN DE WOORDVOERDER

INFORMATION
INFORMATORISCHE AUFZEICHNUNG *
INFORMATION MEMO

NOTE D'INFORMATION
NOTA D'INFORMAZIONE
TER DOCUMENTIE

Bruxelles, décembre 1979

L'ACTIVITE FINANCIERE DE LA CECA AU COURS DE L'ANNEE 1978 (1)

La Commission a poursuivi en 1978 l'activité financière qu'elle exerce conformément aux articles 49, 54 et 56 du Traité CECA en faveur des investissements dans les industries du charbon et de l'acier et de projets à caractère social.

Au cours de cette année, la Commission, soucieuse de répondre aux demandes de financement des entreprises sidérurgiques et charbonnières, a continué à collecter des ressources d'emprunt considérables. Celles-ci ont atteint 1069 millions d'UCE.

La part des prêts industriels accordés au titre de l'article 54 du Traité à l'ensemble des industries du charbon et de l'acier a une nouvelle fois dépassé 20 % du total estimé des investissements. Le total des prêts consentis à ce titre, soit 667 millions d'UCE - sans doute en léger retrait par rapport au chiffre atteint en 1977 (713 millions d'UCE) - a continué à traduire à la fois la réduction des investissements et la sélectivité de la politique des prêts.

Dans le secteur de la reconversion, les concours financiers de la Communauté accordés au titre de l'article 56 du Traité ont atteint le niveau record de 113 millions d'UCE, contre 16 millions d'UCE en 1977. Sans doute les projets de ce type, dans un contexte économique médiocre, sont-ils restés trop peu nombreux au regard des problèmes sociaux et régionaux posés par la restructuration. Toutefois, les prêts accordés devraient permettre la création de plusieurs milliers d'emplois.

En outre, 17 millions d'UCE ont été octroyés pour la construction de logements sociaux contre 12 millions d'UCE en 1977.

Au total, le montant des concours consentis (797 millions d'UCE) s'est situé à un niveau voisin de celui de 1977 (742 millions d'UCE).

De plus, la Commission a fait application du dispositif de bonifications d'intérêt mis en place en 1977 en faveur des programmes de restructuration susceptibles d'apporter une contribution particulièrement importante au rétablissement de la compétitivité à long terme de la sidérurgie. Ces projets ont ainsi bénéficié d'un financement à taux privilégié. Les décisions de la Commission ont tenu compte des critères qu'elle s'était fixés : fermeture d'un ou plusieurs stades de production, réduction sensible de nombre d'unités de production, localisation de l'investissement dans une zone particulièrement affectée par la crise sidérurgique, efforts menés parallèlement en vue de créer des activités nouvelles et caractère commun à plusieurs entreprises des investissements en cause.

Des prêts à taux d'intérêt réduits ont également été consentis en faveur d'investissements jugés prioritaires du point de vue de la création d'emplois rendus particulièrement nécessaires du fait des efforts de productivité de l'industrie sidérurgique.

(1) SEC(79) 1904